

DÉPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de  
BRIANCON

CANTON DE  
BRIANCON 1

COMMUNE  
DE  
**VILLAR**  
**D'ARENE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8

49/2025

**OBJET**

Versement d'un acompte  
au SIVOM pour l'année  
2026

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 décembre à 17 h 30

Le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2025

**Présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David LE GUEN, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER.

**Absent :** David AMIEUX, Sylvain PROTIERE, Valérie BUCH.

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Béatrice ALBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

Vu les statuts du **SIVOM La Grave - Villar d'Arène** ;

Vu la participation financière annuelle de la commune au budget du SIVOM pour l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du fonctionnement du SIVOM en attendant le vote du budget 2026 ;

Considérant qu'il est proposé de verser un acompte correspondant à 40 % du montant de la participation communale versée au titre de l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide :**

- D'autoriser le versement au SIVOM La Grave - Villar d'Arène d'un acompte pour l'année 2026, correspondant à 40 % de la participation communale versée en 2025, soit un montant de 92961,86 €.
- De préciser que cet acompte sera imputé au chapitre et à l'article correspondants du budget communal 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder au mandatement de la somme correspondante.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 005-210501813-20251216-D492025-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS

